



Administration du contrôle – Direction centrale (CDC)

Section Transformation

Tél. + 32 2 211 84 23

Mail tra@favv-afsca.be

Implémentation des plans de contrôle, élaboration des procédures et instructions, gestion et suivi des plans de contrôle, des suspicions et contaminations, évaluation technique:

- Denrées alimentaires d'origine animale et non animale
- Aliments pour animaux
- Engrais
- Pesticides
- Sous-produits animaux à destination de l'alimentation animale et des engrais
- Matériaux de contact

Sur base du programme de contrôle de la DG Politique de Contrôle, le secteur TRA conçoit, rédige et assure le suivi de l'exécution du plan de contrôle. En fonction des résultats obtenus, ce plan est adapté et des méthodes et outils de contrôles (procédures et notes de service) sont développés. Le secteur TRA assure également toutes les tâches y afférentes telle que la participation aux comités de concertation technique pour l'élaboration de check-lists, la rédaction de fiches techniques d'échantillonnage, la prise d'actions en cas de résultats non-conformes, le suivi des notifications obligatoires, des plaintes d'opérateurs et de consommateurs ainsi que la rédaction d'instructions pratiques afin que les agréments et autorisations soient attribués.

Sans omettre de signaler que la principale tâche du secteur TRA au sein de l'administration centrale est la coordination et le support technique apportés aux secteurs TRA des ULC afin d'obtenir un fonctionnement harmonisé, uniforme et efficace de tous les collaborateurs.

Les secteurs concernés sont: l'industrie de transformation de denrées alimentaires d'origine animale et non-animale et de matériaux de contact et le secteur support à l'agriculture en ce qui concerne l'alimentation animale, les engrais et les pesticides.